

Le plan d'électrification se précise, il sera surtout financé par les consommateurs et amorce la fin du gaz

Le gouvernement vient de détailler son « plan d'électrification », qui veut transformer la crise causée par la guerre en Iran en opportunité pour sortir du gaz et du pétrole. Il touche tous les secteurs : transports, logement, artisanat, industrie, agriculture. Mais une bonne part du financement repose sur les Certificats d'économie d'énergie, payés par les consommateurs d'énergie eux-mêmes. Quant au gaz de ville, on acte le début du démantèlement du réseau.



Les boulangers bénéficieront d'une aide pour changer leur four au gaz pour un modèle électrique. Un des pans du plan d'électrification, détaillé le 23 avril par le gouvernement. | AFP

[Ouest-France](#) [André Thomas](#) Modifié le 23/04/2026 à 18h56

Le gouvernement a apporté, ce jeudi 23 avril, des précisions sur le plan d'électrification. Les grandes lignes avaient été dévoilées [par le Premier ministre Sébastien Lecornu](#), le 10 avril. Ces annonces, sur lesquelles nous donnons plus de détails par secteurs ci-dessous, sont marquées par deux points majeurs : le top départ à la fin du gaz et le financement de la plus grosse partie des mesures par les consommateurs eux-mêmes.

Le début de la fin du gaz

Premier point marquant du plan d'électrification, le top départ donné à la réduction du réseau de gaz naturel (le « gaz de ville »). Il représente 12,4 % de l'énergie consommée en France et un tiers des énergies fossiles (les deux autres tiers étant apportés par le pétrole).

Or qu'il s'agisse des logements des particuliers, des bureaux ou de l'industrie, le passage à l'électricité pour le chauffage ou les processus industriels signifie le plus souvent la disparition du gaz. Et donc, à terme, du réseau de gaz géré par Engie via sa filiale GRDF et, dans le Sud-Ouest, par Teréga.

C'est explicitement contenu dans le projet des « 100 territoires d'électrification » où le gouvernement souhaite que la réduction de l'usage du gaz se fasse de manière ordonnée, planifiée afin de pouvoir,

simultanément, déconnecter des pans entiers du réseau de gaz, afin qu'il ne subsiste plus de coût d'entretien reposant sur quelques utilisateurs.

Le recours massif aux CEE, pourtant controversés

Autre point majeur du plan d'électrification, le recours massif aux Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour le financement de la plupart des nouvelles priorités du gouvernement.

Les CEE sont pourtant controversés. Instaurés et encadrés par l'État, ils sont gérés par des organismes privés selon un dispositif jugé dysfonctionnel et trop coûteux par Que Choisir Ensemble, qui lui a consacré [un rapport au vitriol](#), en octobre, tandis que la Cour des comptes a estimé que les économies d'énergie étaient largement surévaluées dans [un rapport de septembre 2024](#).

Pour l'État, les CEE ont un immense avantage : ils ne lui coûtent rien. Les subventions versées proviennent de sommes prélevées sur les factures de gaz, d'essence (15 centimes par litre actuellement), de fioul... et même d'électricité, ce qui est paradoxal lorsqu'il s'agit précisément d'en encourager l'usage.

Ce sont donc les ménages qui pour 70 % alimentent les CEE, dont les fonds collectés sont en forte hausse : 8 milliards d'euros en 2026, contre 4,7 milliards il y a trois ans. L'industrie n'y contribue pas en revanche, alors que les entreprises bénéficient de plus en plus des subventions versées.

Pour François Carlier, directeur de l'association de consommateurs CLCV, il y a une logique à ce que les CEE financent l'électrification et la sortie du gaz, que la CLCV juge par ailleurs souhaitables. Mais il estime que le coût des CEE commence à faire beaucoup sur les factures des particuliers et qu'on arrive au bout du système. Il faut, selon lui, trouver d'autres financements, que ce soit dans les caisses de certains organismes (collectivités, HLM) ou de l'État lui-même, puisque l'électrification est un vrai investissement d'avenir.

Une nouvelle offre clé en main pour les pompes à chaleur

Encore très dépendant du gaz, le logement peut se décarboner davantage grâce à la pompe à chaleur (Pac), selon le gouvernement, qui cite moins les réseaux de chaleur, en plein essor dans les agglomérations, mais non adaptés au logement individuel, gourmands en fonds publics et parfois alimentés au gaz.

La mesure phare, pour rassurer techniquement et financièrement les particuliers, sera le lancement d'offres « clé en main » comprenant l'installation, la maintenance, le financement et la fourniture d'énergie, qui seront labellisées par l'État. Elles sont attendues avant l'hiver.

Cette offre permettra à des ménages modestes d'installer une Pac sans apport, avec un remboursement sur trois ans. Dans un premier temps, 25 000 ménages modestes doivent en bénéficier, puis ce type d'offre doit se normaliser. Sébastien Lecornu souhaite qu'on en installe 1 million durant l'année 2030 alors que le rythme actuel n'est que de 180 000 par an.

Le début de l'extinction du gaz

Le plan d'électrification marque, par un ensemble de mesures, **le début de l'extinction du gaz, en dépit des efforts, largement subventionnés, pour développer le biogaz**. Ainsi les rénovations « d'ampleur » subventionnées par MaPrimRénov devront obligatoirement comprendre la suppression des chaudières à énergies fossiles, à compter du 1^{er} septembre.

On confirme par ailleurs l'interdiction du gaz dans les bâtiments neufs. Déjà en vigueur pour les maisons individuelles, la mesure concernera les logements collectifs à partir du 1^{er} janvier 2027 et dans les années suivantes, les immeubles de bureaux et commerces. **Plus aucun bâtiment neuf ne devra consommer de gaz à compter de 2030.**

Dans les logements sociaux individuels comme collectifs, le système de financement éco-PLS ne financera plus aucune nouvelle installation au gaz, à partir du 1er janvier 2027.

Les bâtiments demandant un raccordement au réseau de gaz devront en supporter seul le coût, qui ne sera plus mutualisé. Cette mesure améliorera par ailleurs la compétitivité des solutions plus vertueuses, comme l'électrification ou le raccordement aux réseaux de chaleur.

Tout ceci s'accompagne par ailleurs d'une logique territoriale, avec les 100 territoires électrification, qui donnent le top départ au début de la fin du gaz de ville. Le gouvernement estime, en effet qu'il ne faut pas déconnecter les abonnés au gaz de manière désordonnée, car cela augmenterait de manière insoutenable le coût du réseau pour les derniers utilisateurs. Il prévoit donc de déconnecter des blocs, des quartiers, des communes, ce qui permettra de réduire en même temps le réseau et le coût, pour une sortie planifiée du réseau de gaz.

L'État accélère le changement de ses propres chaudières

L'État entend accélérer la mutation de son propre parc immobilier (97 millions de m² et près de 200 000 bâtiments), encore chauffé à 40 % au gaz ou au fioul. Le passage au chauffage électrique va être facilité par un relèvement du seuil de procédure formalisée de marché public », ceci afin de remplacer des chaudières gaz avant la période de chauffe 2026-2027.

Des aides aux véhicules électriques tous azimuts

Le gouvernement confirme le lancement d'une enveloppe pour 50 000 véhicules en leasing social, à la suite des 100 000 déjà financés précédemment. Cette troisième édition renforcera l'aide lorsqu'une part importante du véhicule a été produite en Europe, grâce à une bonification des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif s'adressera aux ménages modestes actifs des cinq premiers déciles de revenus (la moitié la plus basse de la tranche des revenus). Au moins un quart des offres des concessionnaires devra proposer des loyers mensuels qui ne devront pas dépasser 140 € et certaines offres débiteront à moins de 100 € par mois. Le loyer maximal est fixé à 200 € par mois. L'ouverture des commandes et la livraison des premiers véhicules interviendront à partir de mi-juillet 2026

Pour les gros rouleurs

Jusqu'au 31 décembre 2026, les aides à l'achat seront augmentées jusqu'à 7 700 € pour les ménages dits « gros rouleurs (au moins 12 000 km par an) pour un véhicule éco-scoré et dont la batterie est fabriquée en Europe. Cela concernera les ménages du sixième au huitième décile de revenus, dépendants de leur véhicule pour leur activité professionnelle et qui ne peuvent pas bénéficier du leasing social. La disponibilité des véhicules interviendra au plus tard début en septembre 2026 et la mesure sera effective jusqu'au 31 décembre 2026.

Des aides pour les utilitaires et les poids lourds

Les aides à l'achat pour les professionnels seront fortement revalorisées, avec un soutien par fiche CEE porté jusqu'à 9 500 € pour les très grands utilitaires électriques, sous réserve que les véhicules soient fabriqués en Europe. Ils devront être commandés à partir du 1^{er} juin. Le gouvernement table sur au moins 50 000 utilitaires neufs électriques en 2026 et au moins 70 000 unités en 2027.

Les poids lourds électriques, dont l'autonomie atteint près de 600 kilomètres, pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 100 000 € contre 60 000 € en 2025. Les camions porteurs verront leur aide doublée. Là encore, les commandes pourront intervenir à partir du 1^{er} juin. L'objectif est d'atteindre 2 000 poids lourds neufs électriques en 2026 et 4 000 en 2027. Un constructeur tel que Renault Trucks (groupe Volvo) y trouvera son compte et le chinois Windrose aussi, qui vient d'annoncer la construction d'une usine de camions électriques

à Anvers. Par ailleurs, l'État annonce qu'il achètera 100 % de véhicules électriques à partir du 1er janvier 2027 (contre 18 % l'an dernier).

Nouveaux objectifs pour les bornes

Le réseau routier est actuellement équipé d'environ 4 500 points de charge sur plus de 420 aires du réseau. Le gouvernement a établi un schéma directeur pour multiplier par cinq le nombre de points de recharge d'ici 2035, pour atteindre les 22 000 sur 900 aires. Pour les poids lourds, l'objectif est de 8 000 points de recharge, mixant de la recharge ultrarapide pour les pauses courtes des chauffeurs et la recharge lente pour les pauses nocturnes, sur 560 aires.

Par ailleurs, le programme Advenir, qui finance, par des CEE, les implantations de bornes, notamment dans les copropriétés ou les communes, bénéficiera d'un renouvellement de ses financements jusqu'en 2030.

Faciliter l'installation des data centers

Les centres de données (data centers) qui sont les « usines » d'internet, consomment désormais autant d'électricité que des petites villes. Or la plus grosse partie de ceux qui alimentent la France sont situés à l'étranger, notamment aux États-Unis. En faciliter l'installation en France est à la fois souhaitable en termes de souveraineté et utile à EDF, qui cherche de nouveaux gros consommateurs. La réglementation sur les raccordements au réseau très haute tension (400 000 volts) va être simplifiée pour permettre leur « repiquage » directement sur le réseau.

Plus aucun four de boulanger électrique

Le plan d'électrification veut également toucher les commerçants et artisans. Via un nouvel appel à projets dit « Décarb flash », une enveloppe de 16 millions sera allouée pour aux équipements électriques tels que les fours de boulangers, de restaurants, les pâtisseries, les cabines de peinture, etc. Par ailleurs, Bpifrance lancera un prêt pour financer de telles acquisitions, sans garantie et remboursable sur une durée de 3 à 7 ans, avec jusqu'à 2 ans de différé. Le prêt sera ouvert d'ici le 1^{er} mai et l'appel à projets à l'été.

Des aides financées par les CEE seront également prévues pour l'électrification des engins de chantier (fabriqués en Europe) via un appel à projets doté de 50 millions d'euros, en deux temps, à partir du mois de juin.

Agriculture : sortir les serres du gaz

L'agriculture bénéficiera également d'une enveloppe de 10 millions de l'Ademe, en forte hausse, pour aider l'achat de tracteurs électriques, via des appels à projets déjà en cours. Mais le gros chantier est ailleurs : dans les serres, chauffées à 80 % au gaz et parfois au fuel. Le gouvernement va renforcer les CEE finançant le passage aux pompes à chaleur à partir de septembre. Objectif : 400 ha de serres maraîchères et horticoles équipées de pompes à chaleur d'ici 2030, soit un cinquième du potentiel identifié.

Électrifier aussi les navires de pêche

Ce sont, là encore, les CEE qui sont sollicités, car encore largement inexploités dans la pêche, pour décarboner des navires dont la rentabilité est grevée par la flambée du pétrole. Le sujet n'est pas nouveau et n'a guère progressé depuis trente ans, en dépit des nombreuses crises qui ont fragilisé la filière. Cette fois, on mise sur l'électrification des navires, au moins les plus petits.

À partir de la fin de l'année, le financement sera applicable et vise 500 navires d'ici à 2030. On attend les résultats, l'électrification des navires, tout comme leur passage à la pile à combustible, s'étant jusqu'à présent révélée difficilement compatible avec les impératifs de la pêche.

Industrie : CEE et Pac également en première ligne

Ce sont là encore les CEE qui vont être sollicités pour financer davantage l'électrification de l'industrie et en particulier l'achat de Pac, de chaudières et de compresseurs de vapeur électriques. Les premiers financements pourront être accordés à partir de mai, pour certains équipements.

Par ailleurs, la politique d'appels d'offres pour la décarbonation des grands sites industriels, déjà engagée depuis plusieurs années, va être poursuivie.

Relancer la consommation d'électricité

Ce plan fait suite à celui qu'a déjà annoncé EDF, qui consacrera 240 millions d'euros à des aides pour l'achat des pompes à chaleur par les ménages modestes, l'électrification des poids lourds et l'accueil de nouvelles entreprises fortement consommatrices d'électricité, notamment les data centers (centres de données).

EDF entend ainsi relancer la consommation d'électricité en France, qui reste inférieure, en 2025 à ce qu'elle était en 2012, alors que la production augmente grâce aux énergies renouvelables et qu'on s'apprête à dépenser plus de 80 milliards d'euros dans de nouveaux réacteurs.

Pour l'État, l'objectif est à la fois de réduire la facture pétrolière et gazière payée par les Français (57,8 milliards d'euros en 2024), de gagner en souveraineté en se mettant plus à l'abri des secousses géopolitiques internationales et d'atteindre les objectifs de décarbonation que les États de l'Union européenne se sont fixés.

Il s'agit en particulier d'abaisser la part des hydrocarbures à 30 % de la consommation d'énergie en 2035 alors qu'ils en représentent 60 % actuellement. Tout ceci fait suite aux documents de stratégie récemment publiés, dont la programmation pluriannuelle de l'énergie, présentée en février, et la [stratégie nationale bas carbone](#), présentée en décembre.

« La France est prête »

Face au pari d'une électrification qu'il souhaite massive le gouvernement assure que la France est prête à sortir des énergies fossiles ». Ceci grâce à son électricité abondante et décarbonée à 95 %, dont 17 % ont même été exportés l'an dernier. Et, grâce aux 600 000 emplois dans les 150 usines qui travaillent dans le domaine de l'électrification (fabrication de câbles, de voitures, de pompes à chaleur, de fours, d'équipements électriques divers), l'industrie a la capacité d'accélérer.

Le gouvernement martèle en outre que, pour les ménages, l'électrification c'est moins cher et plus vert, c'est du pouvoir d'achat en plus. Selon ses calculs, en adoptant un véhicule électrique au lieu d'un modèle thermique, et une pompe à chaleur au lieu d'une chaudière à gaz peut gagner un 13e mois en économie d'énergie. La facture des CEE n'est pas, en revanche, précisée.